
N° 36 | 2025
varia

L'ESS comme vecteur d'institutionnalisation des entreprises récupérées par leurs travailleur.e.s en Argentine.

Sylvain Pablo ROTELLI

Édition électronique :

URL :

<https://revue-rfse.numerev.com/articles/revue-36/3376-less-comme-vecteur-dinstitutionnalisation-des-entreprises-recuperees-par-leurs-travailleuses-en-argentine>

ISSN : 1966-6608

Date de publication : 25/08/2025

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : ROTELLI, S. P. (2025) L'ESS comme vecteur d'institutionnalisation des entreprises récupérées par leurs travailleur.e.s en Argentine. . *Revue Française de Socio-Economie*, (36).
<https://doi.org/10.34745/>

Mots-clés :

Article :

Introduction

Les politiques d'ajustement structurel des années 1990 et la désindustrialisation qui s'ensuit (Basualdo, 2020) ont favorisé une pratique ouvrière désormais connue en Argentine : la reprise d'entreprises en autogestion par leurs travailleurs.

Le phénomène prend notamment de l'ampleur et se fait connaître aux yeux du grand public lors de la crise de 2001, durant laquelle Naomi Klein tourne son célèbre documentaire sur les ERT : *The Take*, diffusé en 2004.

Actuellement, le nombre d'ERT stagne autour de 400, ce qui représente un emploi direct pour environ 20 000 travailleur.e.s (Ruggeri et Quijoux, 2019) et une source de revenu pour environ 80 000 personnes, si l'on prend en compte leurs familles. Loin de constituer une « solution de crise », comme de nombreux responsables politiques l'ont affirmé, les ERT font preuve de résilience qui défie certains pronostics. La plus ancienne, *Grafica Campichuelo*, s'est par exemple constituée en 1992, et non seulement cette imprimerie autogérée fonctionne encore, mais elle a connu une forte croissance et une diversification de ses secteurs d'activité.

Si la visibilité qu'acquiert le phénomène des ERT suite à la crise de 2001 attire l'attention du chercheur, c'est sa longévité qui explique différents « moments » de production scientifique à son sujet, articulés autour de différentes thématiques distinctes.

Les premiers travaux sur les ERT portent d'un côté sur le lien entre leur apparition et les différents contextes socio-politiques que traverse l'Argentine (Svampa, 2002 ; Adamovsky, 2004), et considèrent comme une partie d'un mouvement social plus large. De l'autre côté, certains travaux questionnent la capacité de l'autogestion à constituer une alternative réelle au capitalisme (Fajn et Bauni, 2003). Une fois passée la crise de 2001, c'est l'impact des crises économiques sur la mobilisation ouvrière qui est interrogée par Rebon (2005).

Des travaux plus récents mettent en lien les conditions d'apparition des coopératives avec leur mode de gestion ultérieur (Montes et Ressel, 2003 ; Vuotto, 2007, 2011), tandis que les questions relatives à l'engagement attirent le regard du chercheur outre-Atlantique (Quijoux, 2011 ; 2013).

Mais aussi, les ERT, en tant que fait social, font l'objet d'études transversales et longitudinales qui non seulement évoquent les questions précédentes mais en analysent les évolutions sur près de trois décennies (Ruggeri, 2004, 2007, 2014, 2025 ; Ruggeri et Quijoux, 2019).

Le manque de consensus de ces travaux sur la manière de considérer les ERT comme faisant partie d'un ensemble plus large ou pas, et si oui, lequel, reflète les tensions qui existent aussi au sein d'un phénomène qui « coche plusieurs cases à la fois ». En effet, une ERT peut rapidement adopter le statut légal de la coopérative et se rapprocher des structures institutionnalisées de l'ESS (CNCT^[1], CCC^[2], INAES^[3]) ou demeurer plus longtemps dans l'informalité et se rapprocher plutôt des organisations de l'économie populaire (CTEP^[4] puis UTEP^[5]), même si ce milieu met aussi en avant le modèle coopératif, avec toutefois un degré d'informalité tolérée plus élevé.

Mais encore, outre les formes informelles -qui ne durent qu'un temps pour une ERT- ou la forme coopérative, d'autres manières d'opérationnaliser l'autogestion existent. Des solutions passant par la société anonyme détenue complètement par ses travailleurs, comme certains cas en Uruguay (Rieiro et Reyes, 2023), ou majoritairement, comme c'est le cas de *Pauny*, une importante ERT métallurgique fabriquant des tracteurs en Argentine. Nous pourrions mentionner ici les SCIC françaises et bien d'autres solutions juridiques.

Ces tensions existent aussi au niveau de la représentation politique des ERT, qui ne se développent pas dans un vide institutionnel. Dès leur multiplication au tournant des années 2000, elles s'organisent collectivement à travers des organisations politiques de représentation (OPR), situées à mi-chemin entre le syndicat et le parti. Ces structures, loin d'être homogènes, se différencient par leurs orientations stratégiques et idéologiques, mais aussi par leur rapport à l'institutionnalisation : pour certaines, l'adhésion au coopérativisme constitue un horizon revendiqué, tandis que d'autres privilégient le maintien d'une certaine informalité. Elles se distinguent également par la concurrence qui les oppose pour attirer des adhésions, obtenir des ressources et affirmer leur représentativité. Ce jeu concurrentiel, qui engage aussi bien des collectifs que des dirigeants devenus parfois des professionnels de la représentation, constitue la toile de fond sur laquelle se joue la trajectoire institutionnelle des ERT. En ce sens, il est impossible de saisir les voies qu'emprunte l'institutionnalisation des ERT sans prendre en compte le fonctionnement de leur espace de représentation politique, structuré par la conflictualité, la concurrence et des enjeux spécifiques.

En parallèle, dès lors que les ERT atteignent une certaine durée de vie, cela s'accompagne inévitablement d'une phase d'institutionnalisation. À l'instar de l'alternative que théorise Alain Touraine (1984) pour les mouvements sociaux en général, s'institutionnaliser ou disparaître, les ERT ne peuvent pas rester durablement dans l'informalité, ni leurs leaders reproduire les éléments discursifs des premières étapes de la lutte. En d'autres termes, lorsque les phases d'occupation de l'usine et du

redémarrage informel de la production -souvent à façon- cèdent la place à la phase productive formelle sur le long terme, se pose inévitablement la question, non pas de leur institutionnalisation, qui se produit de fait, mais de quelle institutionnalisation vont-elles produire... Ou suivre.

Le constat le plus frappant sur ce plan est que malgré les différentes options possibles, la majorité des ERT finissent par se constituer en coopératives de travail formelles (Ruggeri, 2014). En d'autres termes, c'est plutôt l'ESS, à travers la branche du coopérativisme, qui semble jouer un rôle majeur dans leur institutionnalisation. Comment expliquer cela ?

Nous tenterons de répondre à cette question en trois temps. Chaque partie portera sur l'analyse *turning point* (Abott, 2009) menant à la « coopérativisation » du secteur des ERT.

Tout d'abord, nous analyserons la reprise en autogestion de l'usine Bruckman, à Buenos Aires. Ce premier *turning point* marque le début de l'hégémonie de la forme coopérative face à la contrainte pour une ERT de devoir pérenniser son activité. Nous verrons que la constitution de Bruckman en coopérative est en partie sous-tendu par la victoire d'une OPR en particulier sur un groupe de militants donnés lors de cette reprise, mais aussi que cette lutte fait écho à une autre, plus large, sur le plan politico-idéologique argentin.

Ensuite, nous analyserons le rapprochement concret entre une autre OPR, la Facta, et les organisations propres à l'ESS argentine, ouvrant ainsi une plus ou moins suivie par le reste du secteur. Nous verrons que ce rapprochement n'est pas dicté seulement par des raisons idéologiques, mais également stratégiques, si ce n'est que les premières officient de justification discursive des secondes.

Pour finir, nous analyserons les effets de l'accession du secteur des ERT à l'appareil d'Etat. La performativité des catégories d'Etat surpasse largement celle dont peuvent disposer d'autres producteurs de catégories (Bourdieu, 2012). En clair, rendre la catégorie « ERT » officielle, avec une définition relativement arrêtée, produit inévitablement des effets dans la réalité sociale. En ce sens, l'intégration du critère coopératif dans la définition officielle incite les collectifs qui ne se sont pas encore constitués sous cette forme à le faire, condition nécessaire pour être reconnus comme ERT et accéder aux politiques publiques qui leur sont destinées.

Nous baserons notre analyse sur des données de première et de seconde main, obtenues à travers une démarche méthodologique mixte. Celle-ci comprend tout d'abord les résultats issus d'une enquête qualitative menée sur trois terrains entre 2015 et 2018, principalement à Buenos Aires. Celle-ci a articulé de nombreuses séances d'observation participante et non participante non masquées avec près de soixante-dix entretiens semi-directifs, réalisés majoritairement auprès de dirigeant.e.s d'ERT ainsi que de dirigeant.e.s d'organisations politiques de représentation. Ce dispositif a ensuite été prolongé et enrichi par des entretiens téléphoniques jusqu'en

2021.

Mais aussi, nous nous appuyerons sur un examen des statistiques existantes concernant les ERT ainsi que sur une importante littérature grise. Nous mobilisons notamment des données statistiques de seconde main issues des rapports nationaux réalisés par l'Université de Buenos Aires dans le cadre du programme Facultad Abierta, dirigé par Andrés Ruggeri.

Première partie : La victoire d'un péronisme conservateur sur une branche du trotskysme argentin participe à entériner la forme coopérative dans le milieu des ERT.

Au cours de cette partie, nous verrons comment l'affrontement entre un courant péroniste et une branche du trotskysme argentin contribue à imposer la coopérative de travail comme forme dominante, participant à transformer ainsi une option parmi d'autres en trajectoire hégémonique pour l'ensemble du mouvement des ERT.

I.a. Des options organisationnelles en concurrence : un choix structuré par l'espace politique

La période qui sépare l'apparition de la première ERT en 1992 de la formalisation du MNER et du MNFRT en 2003 est marquée par un foisonnement théorique mais aussi pratique concernant la manière d'opérationnaliser l'autogestion. Loin d'être de simples dispositifs techniques, ce sont avant tout des options portées par des acteurs et des courants politiques donnés.

Au lendemain de la crise de 2001, trois grandes options demeurent envisageables pour tout groupe de travailleurs en lutte pour former une ERT. Chacune des options est portée par un groupe militant donné, qui incarne un courant politique donné, qui dépasse le milieu des ERT.

L'option minoritaire en Argentine, mais mise en place en Uruguay (Rieiro et Reyes, 2023) ou au Mexique, est celle de la Société Anonyme majoritairement ou totalement détenue par les salariés. Dans ce cas, ces derniers échangent leurs créances envers le patron lorsque celui-ci paye les salaires et les cotisations sociales en retard contre des parts de la société, qui passe sous leur contrôle, du moins jusqu'à ce qu'ils décident de les vendre.

Une autre option minoritaire, qui touche environ 2% des ERT en 2005 (Ruggeri et al 2005) est celle de « l'étatisation sous contrôle ouvrier », qui peut exister sous diverses formes.

La forme la plus classique est celle où les moyens de production deviennent propriété

de l'Etat, qui octroie leur exploitation à une ERT formée en coopérative de travail. Toutefois, une option plus radicale existe, notamment celle qui est portée par le Parti des travailleurs socialistes (PTS), qui incarne une branche du trotskysme argentin.

À Neuquén, le PTS engage une longue lutte visant à ce que les moyens de production de l'ERT Zanon-Fasinpat soient transférés à l'État, et que les travailleurs deviennent, en outre, des salariés de celui-ci.

L'option portée par le PTS est rapidement contestée par différentes tendances du péronisme, investies dans les ERT. Le cœur du débat entre ces deux tendances m'a été rapporté en 2017, lors d'un entretien réalisé auprès de José Abelli, l'un des dirigeants historiques du MNER, puis l'un des premiers de la Facta. Nous nous trouvons dans un bureau de l'immense usine autogérée *Textiles Pigüé* (CTTP), située à Pigüé, Province de Buenos Aires, à l'occasion des VIes Rencontres de l'économie des travailleurs^[6] :

« Un débat a commencé qui a duré peu de temps, avec Bruckman, Zanon, trois ou quatre entreprises récupérées dans lesquelles les partis trotskystes avaient beaucoup d'incidence, qui disaient que la coopérative ne rompait pas avec la logique capitaliste de production, que c'était de l'auto-exploitation des travailleurs et qu'on devait étatiser sous contrôle ouvrier et que les excédents de l'usine devaient être destinés à la construction d'hôpitaux, d'écoles... Nous on disait que ça c'était une consigne de droite...

- Pourquoi vous disiez que c'était une consigne de droite ?

- Car à quel Etat ? L'Etat ménemiste ? Les écoles et les hôpitaux... qu'on fasse payer des impôts aux riches pour les construire ! Ici les travailleurs on s'approprie des moyens de production, on génère de la valeur et on la distribue

équitablement »^[7]___.

L'auteur de cet extrait, qui se revendique du péronisme, défend l'option de la coopérative de travail. Celle-ci devient majoritaire en Argentine comme en Uruguay (Rieiro et Reyes, 2023 ; Ruggeri, 2014). En termes de Ruggeri : « La dichotomie entre coopérative et étatisation sous contrôle ouvrier a marqué une grande partie des débats publics sur le phénomène jusqu'au début de 2003. [...]. Une écrasante majorité a résolu en pratique que la formule la plus appropriée était celle de la coopérative de travail, en reconnaissant généralement qu'il s'agissait d'une adoption de convenance, et en écartant une option théorique peu probable face à l'absence totale d'intérêt de l'État à prendre en charge les ERT »^[8]___.

D'autres éléments expliquent la diffusion de cette forme juridique. Dans un contexte institutionnel qui privilégie cette option, tout choix alternatif fait peser un risque non seulement sur le collectif de travailleurs, mais également sur leur représentant élu.

Une séance d'observation participante non masquée illustre bien cela. Au sein de

l'ERT métallurgique IMPA, j'assiste à une assemblée dont l'objet est de statuer sur l'adhésion d'une ERT au réseau Par, une initiative de monnaie alternative lancée à l'IMPA et qui regroupe plusieurs ERT ainsi que des particuliers. Au cours de cette réunion, un assistant, membre d'une autre ERT, m'expose en détails un aspect de politique institutionnelle des ERT :

« Il y a un frein à l'adhésion à ce réseau parce que les présidents des coopératives prennent un risque aussi.

- Pourquoi un risque ?

- Imagine qu'un président fait voter à l'assemblée de son usine l'adhésion à Par. Ça veut dire qu'ils vont produire des marchandises pour vendre contre des pases. Ils engagent des coûts et ils ne sont pas sûrs de pouvoir vendre. Alors tu me diras qu'ils peuvent toujours vendre contre des pesos et récupérer la mise, mais rien n'est sûr. Mais s'ils vendent contre des pases, et qu'avec ces pases ils ne peuvent rien acheter car le réseau n'est pas assez développé ? Il se passe quoi ? Là je peux te dire que la

[9]

tête du président roule au prochain vote »___.

Cet extrait dévoile une logique à portée générale : les orientations que peut soutenir un président d'ERT l'engagent personnellement. Si le résultat est préjudiciable pour le groupe, alors il risque de perdre sa place.

Cela constitue une contrainte institutionnelle fine avec laquelle doivent composer chacun des dirigeants pris individuellement, et participe à expliquer le fonctionnement de la fabrique de la décision collective au niveau de l'ERT.

Au niveau supérieur, les OPR se trouvent également immergées dans un système de contraintes qui rappelle le fonctionnement d'un marché électoral. En effet, à l'instar des partis politiques, celles-ci sont en concurrence pour l'accumulation de ressources matérielles et symboliques. En l'absence d'un équivalent d'élections professionnelles, leur représentativité est donnée par le nombre d'adhésions. Si les OPR ne font pas campagne à proprement parler, leurs actions quotidiennes ou spectaculaires, sur lesquelles elles ne manquent pas de communiquer peuvent s'y assimiler. Les coups d'éclat, tels que le fait d'encadrer un combat victorieux pour la reprise en autogestion d'une usine importante s'inscrivent pleinement dans une logique réputationnelle : une OPR capable de remporter des victoires à travers les ressources qu'elle engage est perçue comme une organisation vers laquelle des travailleurs en lutte ont intérêt à se tourner, afin de bénéficier de son savoir-faire militant, de son encadrement juridique, de sa force de frappe médiatique, mais aussi physique.

A contrario, les défaites ont un coût, dans la mesure où des ressources matérielles, humaines et symboliques sont mobilisées dans chaque bataille. Défendre une position intenable ou s'engager dans une lutte très difficile à remporter, comme l'étatisation sous contrôle ouvrier, représente pour une OPR un risque de pertes d'adhésions d'ERT à la recherche d'options viables. Pour les présidents des premières, cela peut aussi leur coûter leur place.

A nouveau, c'est un ensemble des contraintes croisées, superposées, qui sont en mesure d'expliquer, tout du moins en partie, l'action collective d'une OPR.

I.b. Le moment Bruckman : cristallisation d'une hégémonie coopérative

Les OPR apparaissent aussi comme des médiateurs institutionnels des orientations que prend le mouvement des ERT.

Les deux premières OPR à se constituer sont le MNER et, en 2003, le MNFRT issu d'une scission. Le MNER, dirigé par Eduardo Murua, ancien *montonero* ^[10] au discours combatif et adepte d'un « péronisme de rupture », adopte une position de confrontation avec le gouvernement. Il refuse formellement l'institutionnalisation du MNER, même si celle-ci s'impose à cette organisation du seul fait de sa longévité. Le MNFRT, conduit par Luis Caro, ancien mécanicien devenu avocat du travail et issu d'un péronisme plus conservateur, privilégie quant à lui l'efficacité productive des coopératives et refuse toute rhétorique révolutionnaire.

Très rapidement, le MNFRT devient le porte-voix du modèle de la coopérative de travail formelle. L'année de la création de cette OPR est aussi celle de la reprise de l'usine *Bruckman* en autogestion, un événement que nous pouvons assimiler à un *turning point* (Abott, 2009) dans la trajectoire institutionnelle des ERT.

Cette usine est le théâtre d'affrontements à plusieurs niveaux. Le premier est celui des tisserandes contre leur patron paternaliste, qui disparaît du jour au lendemain sans annoncer leur licenciement. Ce *modus operandi* patronal est très classique en Argentine durant les années 1990-2000, et constitue le point de départ de nombreuses ERT. Les travailleur.e.s se retrouvent devant le portail fermé de leur usine, parfois déjà partiellement vidée de ses machines -que le patron revend ou place frauduleusement dans autre une usine, parfois clandestine- dans un *no man's land* entre le salariat et le statut de licencié.e.s.

Les ouvrières de Bruckman, désorientées par l'abandon de poste d'un patron duquel elles se sentaient proches (Quijoux, 2013), se voient approchées par de nombreux groupes militants, des artistes, des associations, ou encore par des voisins qui leur proposent leur aide. Parmi ces groupes se trouve le PTS, dont le capital militant de ses membres leur permet d'accéder rapidement à l'encadrement cette lutte. L'objectif pour le PTS est de mettre fin à l'informalité des travailleuses de Bruckman en parvenant à obtenir la première étatisation sous contrôle ouvrier en Argentine, ce qui lui octroierait une légitimité sans précédents.

Cependant, le conflit s'enlise. Les forces de l'ordre tentent de déloger les ouvrières à plusieurs reprises, mais la mobilisation populaire empêche cela. Un très célèbre groupe de rock, la *Bersuit Vergarabat* joue devant l'usine afin de contribuer au fonds de lutte. Ces coups d'éclat ne suffisent pas à rendre viable l'étatisation sous contrôle

ouvrier, d'autant plus que le gouvernement de Duhalde, puis de Kirchner appartiennent à un bord politique opposé au PTS.

Le blocage de la situation ouvre une fenêtre d'opportunité politique pour le MNFRT (McAdam, 1999), et devient le théâtre du débat entre l'étatisation sous contrôle ouvrier ou la coopérativisation de l'ERT.

Le président du MNFRT revient sur cet événement :

*« On a aussi discuté de l'étatisation, les camarades d'ultra-gauche parlent de ce sujet, l'étatisation sous contrôle ouvrier. Ils la voulaient à Bruckman au début, au départ c'était ça. Alors, nous, ce que nous avons proposé, ce sont des coopératives - de nouvelles coopératives ouvrières qui, même si nous reprenons l'instrument juridique de la coopérative, du point de vue théorique et pratique nous y appliquons d'autres modifications, celles que tu as sûrement lues, mais concrètement la suivante : toutes les décisions sont prises en assemblée, c'est-à-dire que nous essayons d'atteindre ce **[11]** qu'est une démocratie directe, ce qui est tout à fait réalisable ».*_____

La caractérisation des ERT comme des « coopératives ouvrières » peut être lue comme une réponse à la radicalité du PTS. Lors du même entretien, mon interlocuteur assure même que le modèle du MNFRT serait à la fois plus radical et plus pragmatique que celui du PTS :

*« Les camarades d'ultra-gauche veulent le contrôle ouvrier parce qu'ils se reconnaissent incapables de mener eux-mêmes une organisation ouvrière, alors on leur dit : bon... Car leur raisonnement, c'est de dire : « eh bien, nous avons besoin d'une révolution qui change l'État dans son ensemble, luttons pour changer l'État afin de changer ensuite ». Moi je leur dis : oui, espérons, nous allons lutter pour ça. Mais ici nous avons la coopérative, faisons ici la révolution. C'est pourquoi nous disons que chaque usine récupérée est une révolution en soi. Si nous parvenons à ce que l'ouvrier s'approprie les moyens de production, qu'il travaille d'abord, qu'il produise et qu'il redistribue la richesse générée par le travail, c'est déjà gagné. Et ensuite, s'il devient propriétaire des **[12]** machines, propriétaire de l'immeuble, et de tout le reste, que veux-tu de plus ? »*_____

La légitimation du coopérativisme face à l'étatisation sous contrôle ouvrier passe ici par la mise en avant, sur le plan discursif, d'une supposée radicalité concrète au niveau de l'ERT contre une option vidée de sa radicalité par son impossibilité d'application à court terme.

Cet épisode permet au MNFRT d'obtenir l'une de ses plus grandes victoires. Son président, légitimé par son statut d'avocat du travail, promet aux ouvrières une sortie de crise par la constitution d'une coopérative. Le tribunal de commerce examine le projet et finit par donner son accord.

Cela ne représente pas seulement une victoire personnelle pour Luis Caro ou pour le

MNFRT, qui se légitime dans le milieu des ERT, mais peut aussi se lire comme une victoire du courant du péronisme incarné par Caro, au détriment « du trotskysme » auquel il s'oppose politiquement.

Par conséquent, à partir de l'année 2003, la voie coopérative devient hégémonique et l'ensemble des OPR l'adoptent dans leur répertoire d'action collective (Tilly, 1985).

Deuxième partie : la Facta, une OPR hybride qui rapproche les ERT de l'ESS.

Au cours de cette partie, nous verrons comment la constitution d'une nouvelle OPR, la Facta, prise dans le jeu concurrentiel analysé dans la première partie, contribue à orienter la trajectoire institutionnelle du mouvement des ERT vers les instances formelles de l'ESS argentine.

II.a. La constitution de la Facta : une OPR issue de la recomposition politique du mouvement

Le changement d'équilibre dans le champ politique argentin exprimé par l'arrivée au pouvoir de Néstor Kirchner en 2003 produit des effets sur l'ERP des ERT. En effet, face à un Etat désormais plus ouvert (McAdam, 1999 ; Tarrow, 2022 ; Neveu, 2015), les stratégies de lutte du mouvement et son répertoire d'action collective (Tilly 1982) se diversifient. Dans le même temps, le gouvernement tente de coopter une partie du secteur des ERT, et contrer, de la sorte, le pôle le plus radical de leur représentation politique, incarné par le MNER. En 2005 ce dernier s'oppose en effet au gouvernement Kirchner (Hudson, 2016 ; Robertazzi et Siedl, 2017), et son président, Eduardo Murua, va jusqu'à occuper physiquement le bureau du secrétaire du président de la République en signe de protestation contre la politique extractiviste que mène le pays.

Tandis que le MNER s'affirme comme une organisation de classe en rupture avec le pouvoir institutionnel, le MNFRT, en se tenant à l'écart des débats nationaux malgré des sollicitations pour participer à l'élaboration de politiques publiques, illustre une orientation opposée.

Cette opposition ouvre une nouvelle fenêtre d'opportunité politique, propice cette fois-ci à la constitution de la Fédération argentine de coopératives de travailleurs autogérés (Facta) en 2006. Issue de la seconde scission du MNER, elle bénéficie du soutien du *kirchnerisme*, et par conséquent d'un accès privilégié au réseau parlementaire du *Frente para la Victoria*. Cela permet à la *Facta* d'obtenir des financements ponctuels pour les ERT qu'elle représente, ainsi que d'autres avantages administratifs. Ceci peut être lu comme une stratégie de cooptation réussie d'un mouvement social (Neveu, 2015) de la part du gouvernement.

L'examen de la composition du « marché de la représentation » après la création de la Facta met en évidence des transformations significatives

Au début de l'année 2003 l'ensemble des ERT représentées se trouvent au MNER. Lors de la première scission, le MNFRT plus d'un tiers (Ruggeri, 2005). Vers la fin des années 2000, la Facta et le MNFRT sont les deux OPR majoritaires tandis que le MNER tend à disparaître. Bien sûr, du fait de l'adoption de la forme coopérative, de nombreuses ERT adhèrent à des fédérations^[13], qui ne sont toutefois pas des OPR dans la mesure où elles ne remplissent pas certains critères majeurs de leur définition : être issues spécifiquement du mouvement des ERT, porter un projet pour le mouvement et intégrer majoritairement des ERT. En effet, les fédérations préexistent au mouvement des ERT et sont tournées plus largement vers la coordination de coopératives de travail en général.

II.b. Une organisation hybride : de l'ERT à l'ESS par la voie du coopérativisme

Cependant, de par sa constitution même, la Facta représente un rapprochement concret vers le coopérativisme. En effet, contrairement aux OPR de première génération que sont le MNER et le MNFRT, la Facta, bien qu'issue du mouvement des ERT, les revendiquant et intégrant dans ses rangs une majorité d'ERT, est officiellement une fédération de coopératives de travail. Cela signifie que ce sont les coopératives en tant que personnes morales qui y adhèrent, et que cela est le résultat, en tout cas officiellement, d'une décision démocratique dont la production est encadrée par la loi. Les OPR de première génération, quant à elles, ne sont pas des fédérations de coopératives : les membres sont directement des travailleurs autogérés.

La nouveauté que représente alors la Facta ne s'arrête pas sur ce point. En effet, si toutes les coopératives de travail de cette OPR étaient des ERT, nous pourrions y voir une « simple » question de forme, une hybridation de surface. Cependant, l'extrait d'entretien suivant, réalisé auprès de son président, Federico Tonarelli, nous renseigne sur le caractère pleinement hybride de cette OPR, et interroge même sa définition en tant qu'OPR.

Je rencontre les dirigeants de la Facta à de nombreuses reprises lors de mon terrain. La plupart de ces rencontres sont fortuites, et donnent lieu à des échanges informels. Je retranscris approximativement l'un d'eux, qui a lieu dans les locaux de l'hôtel BAUEN.

[14]

« - Tu sais, à la Facta on n'a pas que des recuperadas____. Il y a aussi pas mal de coopératives qui ne sont pas des entreprises récupérées.

- Mais selon les statistiques de Ruggeri la Facta était l'organisation majoritaire chez les ERT en 2015.

- Oui ça c'était en 2015, les choses ont beaucoup changé depuis.

- Qu'est-ce qui a changé ?

- La crise, c'est très démobilisant. Et le fait de participer à une fédération comme la nôtre demande du temps et de l'énergie, chose que les camarades n'ont pas nécessairement en ce moment, je pense qu'il y a un grand découragement ». [15]

L'hybridation assumée de la Facta s'explique par de nombreuses contraintes, notamment la crise économique lors du gouvernement de Mauricio Macri (2015-2019), qui ouvre la voie à cette stratégie. Ce mouvement participe à entériner la « coopérativisation » du mouvement des ERT.

En outre, la Facta opère un rapprochement formel avec la puissante CNCT [16], dont elle fait partie en tant que fédération, ouvrant ainsi la voie à des aides spécifiques pour les ERT qu'elle représente. Mais aussi, la Facta se rapproche également d'une autre

fédération de coopératives, organisée territorialement : Fedecaba [17], qui entretient des liens forts avec la première ERT du pays, entièrement tournée vers le coopérativisme depuis, l'imprimerie *Campichuelo*.

Pour finir, la trajectoire politique du président de la Facta, Federico Tonarelli est très compatible avec son rapprochement avec l'ESS. En effet, celui-ci est également membre d'un petit parti de centre-gauche créé en 2007 par Carlos Heller, qui est lui-même un député aux sensibilités socialistes de la ville de Buenos Aires, président de la banque *Credicoop* et ancien vice-président du mythique club de football *Boca Juniors* [18].

*Juniors*_____.

L'ensemble des éléments présentés dans cette partie peuvent laisser penser que « l'ESS-isation » du mouvement des ERT serait finalement le fruit d'un cheminement presque naturel, en quelque sorte inévitable et découlant d'une institutionnalisation sans heurts, tout aussi inéluctable.

Cependant, cela en reviendrait à passer sous silence le caractère conflictuel du processus, ainsi que les enjeux de lutte qui le sous-tendent. Autrement dit, la réalité que nous observons est le fruit de luttes successives entre différents agents au sein de l'ERP des ERT, lui-même façonné par l'état des champs politique et syndical.

Nous verrons au cours de la dernière partie comment cette lutte pénètre l'appareil d'Etat et comment cela participe à rapprocher les ERT de l'ESS.

Troisième partie : L'accès des ERT à l'appareil d'Etat entérine l'adoption de la

forme coopérative.

Cette partie montre comment l'intégration des ERT dans l'appareil d'État consolide l'hégémonie de la coopérative. Loin d'être neutre, l'action publique devient un terrain de concurrence entre OPR, où la définition officielle et les programmes de soutien orientent les trajectoires d'institutionnalisation.

III.a. L'institutionnalisation différenciée des ERT : programmes, ministères et réseaux concurrents

Chaque élection présidentielle en Argentine est l'occasion, pour différentes organisations, de négocier un certain contrôle de ressources étatiques futures en échange de soutien (González, L., 2016) : plutôt financier pour les organisations patronales, (López, A., 2006), plutôt « militant » pour les organisations sociales (Natalucci, A., & Mate, E., 2020) parmi lesquelles se trouve l'UTEP, dont fait partie, rappelons-le, le MNER.

La victoire électorale d'Alberto Fernandez en 2019 s'accompagne non seulement de l'accession à l'organigramme ministériel de certains représentants des ERT et de l'économie populaire organisée, mais également de la création d'un « sous-ministère aux ERT »^[19], ainsi que d'un ambitieux programme de financement par ANR^[20] exclusivement dédié aux ERT : le programme Redeco^[21]. Toutefois, ce dernier et la Direction aux ERT appartiennent aux portefeuilles de deux ministères différents, et ne sont pas contrôlés par les mêmes pôles de l'ERP des ERT.

Le programme Redeco est mis en place à partir du ministère du Développement productif et associe, parmi ses concepteurs, des chercheurs spécialistes du phénomène ainsi que des représentants du mouvement des ERT. Sans être formellement intégrés à la Facta, certains d'entre eux entretiennent néanmoins des liens réguliers avec son siège, l'Hôtel Bauen, ce qui les inscrit de facto dans un pôle distinct, voire opposé, à celui du MNER.

L'extrait d'entretien suivant, réalisé auprès de l'un des responsables du programme Redeco est très révélateur :

« Lorsque l'on a pris la décision de faire ce programme [Redeco] c'était au moment où il y a eu une direction par intérim à l'INAES entre Mario Cafiero^[22] et Roig^[23]. C'est à ce moment-là qu'a été prise la décision de soutenir avec des ANR, c'est-à-dire des subsides des ERT et a été dressée une sorte de liste préliminaire par activité productive. L'idée était toujours d'aller vers le développement productif, les aider à s'intégrer à des chaînes de valeur etc [...] quand on a eu cette direction par intérim, quand il y avait Nahun Miradi il y avait de meilleures relations, il n'y avait pas de problèmes majeurs.

Mais quand l'Evita a pris l'INAES, et spécialement quand ils ont mis les gens [du MNER] [24] pour conduire les projets de l'INAES, tout s'est beaucoup compliqué pour nous » ____.

Cet extrait montre bien la relation concurrentielle entre les deux groupes, dans la mesure où le programme Redeco ne peut exister que parce que l'INAES n'est pas encore totalement « verrouillé » par le groupe qui s'y oppose. Or, si les ANR de Redeco ne transitent pas par l'INAES, ce dernier dispose toutefois d'un pouvoir de contrôle et d'évaluation sur l'attribution des subsides. Contrôler l'INAES permet alors d'exercer une pression sur le groupe qui contrôle Redeco.

De son côté, la « Direction nationale aux ERT » est dirigée par le président du MNER, et dépend du Secrétariat de l'Economie Populaire dirigé par Emilio Pérsico, secrétaire général du *Movimiento Evita*, illustrant les liens qu'il existe entre ces deux organisations. Le secrétariat de l'Economie Populaire fait partie du portefeuille du Ministère de développement social, alors dirigé par le ministre Matias Kulfas. De plus, des membres du MNER et du *Movimiento Evita* occupent certaines positions à l'INAES, l'institut public dédié au contrôle, à la régularisation et à la promotion de l'ESS. L'appareil d'Etat apparaît alors comme le lieu où les ressources étatiques (postes clés, accès à des financements, pouvoir sur la politique publique) deviennent à leur tour un enjeu de luttes pour les OPR mais aussi pour le personnel de représentation qui les composent.

III.b. La performativité des catégories officielles : la coopérative formelle comme forme légale dominante.

Cette configuration nouvelle appelle le besoin, pour l'Etat, de produire une définition officielle de l'ERT. Si les catégories officielles revêtent les apparences de l'allant de soi, une lutte interministérielle subsiste pour l'imposition de la définition officielle.

En effet, si nous nous penchons sur la définition légale de l'ERT nous pouvons observer qu'elle varie en fonction des ministères.

D'une part, la résolution 601/2021 du Ministère de Développement productif inscrite au Bulletin officiel à la date du 23 septembre 2021 indique que l'« INAES a pour mission de contribuer à la promotion et au développement des Coopératives et des Mutuelles, de leur fournir un soutien technique et financier, et de maintenir un registre national des Coopératives et des Mutuelles, ainsi qu'un autre registre des Entreprises Récupérées, définies dans les considérants de la Résolution N° 319 en date du 16 juin 2020 de cet organisme comme des « entreprises sous gestion de leurs travailleurs et travailleuses, constituées en coopérative de travail, provenant d'une [25] entreprise commerciale antérieure » ____.

Il s'agit là d'un léger tour de force du ministère de Matias Kulfas car en réalité l'INAES

se garde bien de définir l'objet dans la formulation de la résolution 319/2020 du 16 juin 2020, qui indique « que sont considérées entreprises récupérées, les entreprises sous gestion de leurs travailleurs et leurs travailleuses, constituées en coopératives de travail, provenant d'une entreprise commerciale antérieure » [26]. L'INAES se limite à *considérer* les ERT comme cela, mais ne les définit pas. Assumant le caractère arbitraire de sa considération liée à sa position d'organisme de régulation, l'institut reconnaît de fait que la définition de l'objet ERT est potentiellement différente, tout en laissant le travail de définition à d'autres.

Selon la définition du programme *Redeco*, une ERT doit être une coopérative de travail, alors que ce critère est absent de la définition de Ruggeri (2014) et du programme *Facultad Abierta* (2014), pourtant les plus acceptées au sein du champ scientifique argentin.

De son côté, la Direction nationale aux entreprises récupérées, logée au sein du Ministère de Développement social, stipule : « nous entendons par « entreprise récupérée » toute unité productive qui se trouve dans l'une des situations suivantes : cessation de paiements, fermeture, abandon par ses titulaires, démantèlement, [27] vidage [27] par les employeurs, dissolution de la société pour cause de liquidation ou [28] qui est sous gestion des travailleurs » [28]. Le critère de la coopérative de travail est absent de la définition. Toutefois, le site précise que pour faire partie du registre national d'ERT, la personne qui fait la démarche doit être munie du numéro de matricule de la coopérative ainsi que de certaines données relatives au conseil d'administration.

De ce fait, la forme coopérative finit par faire consensus. Cela n'est pas le fruit d'un débat idéologique, mais d'une contrainte principalement pratique : l'Etat ne peut octroyer des financements à des structures complètement informelles.

Toutefois, l'enjeu de lutte se déplace. La lutte pour la forme que doit adopter l'ERT laisse la place au degré de formalité que doit avoir une coopérative issue d'une reprise pour être considérée, aux yeux de l'Etat, comme une ERT.

En ce sens, le programme *Redeco* fait tendre le réel vers une formalisation plus poussée que le groupe concurrent. L'extrait d'entretien suivant illustre bien cela :

« Redeco dispose de certaines particularités. Par exemple, certaines sont plus compliquées que les subsides de l'INAES mais il y a moins de place pour les attributions discrétionnaires. Il faut présenter un projet. Nous on peut le porter et essayer de le faire aboutir. Mais sont requis un certain nombre de documents qu'il faut joindre, et si l'ERT ne l'a pas, elle ne peut tout simplement pas disposer de subsides [...] Les ERT sont des entreprises, ce sont des entreprises qui opèrent dans le marché, qui payent des impôts, qui ont un comptable qui doivent faire des bilans. Celles qui ne peuvent pas faire ça bon, il ne leur reste que la précarité. D'une certaine manière c'est une impulsion à la

Pour ce responsable du programme Redeco, celui-ci pousse à la formalisation en raison des prérequis imposés pour l'attribution des ANR. Il considère aussi qu'il existe des attributions discrétionnaires ailleurs. Nous pouvons raisonnablement supposer qu'il vise le groupe du MNER.

De fait, lorsque l'on observe le *modus operandi* de la Direction contrôlée par le MNER, nous pouvons conclure que celle-ci laisse une plus grande place à l'informalité. Tout d'abord, le critère de la coopérative n'est pas réellement mis en avant. D'autre part, la Direction aux ERT n'est dotée d'aucun budget spécifique aux ERT, et doit se limiter à réorienter deux types de subsides préexistants vers des associés d'ERT ou vers des ERT constituées en coopératives de travail. Le premier type, dont le meilleur exemple est le plan *Potenciar trabajo*, est une allocation individuelle, qui a pour contrepartie l'engagement du destinataire dans une activité coopérative déterminée. Le second, tel que le plan *Manos a la obra* est une allocation destinée à des entreprises associatives ou coopératives formées par des personnes vulnérables économiquement. Cela transparaît dans les propos de l'un des fonctionnaires qui ont mis en place le programme *Redeco*. Lorsque je l'interroge sur la différence entre ce programme et la

[30]
« Direction de Murua » _____, mon interlocuteur déclare :

« Ils n'ont pas vraiment de budget à eux. Si tu regardes bien, ils ont des subsides Potenciar Trabajo, ce qui n'a rien de spécifique [aux ERT], ils utilisent [31] une partie du projet Manos a la obra, ce qui n'a rien de spécifique non plus ». _____

Par conséquent, la *Direction...* dispose d'une marge de manœuvre plus importante pour les attributions discrétionnaires, donc pour viser des coopératives-ERT plus informelles. L'intérêt pour le MNER, logé au sein de la *Direction...* à faire cela obéit à l'une des logiques propres de l'ERP des ERT précédemment mentionnées : accumuler du capital symbolique, des soutiens, et gagner des « parts de marché » vis-à-vis des OPR concurrentes.

Il se produit par conséquent un déplacement de l'objet du désaccord. La dispute sur forme légale que doit prendre l'ERT laisse place au degré de formalité de la coopérative-ERT pour être considérée comme telle aux yeux de l'Etat, dont l'action apparemment neutre s'explique en partie par les logiques concurrentielles intergroupales qui subsistent en son sein.

Conclusion :

Au cours de cet article, nous avons tenté de comprendre comment un objet si polymorphe comme une entreprise reprise par ses travailleurs a pu s'institutionnaliser

sous la forme de la coopérative de travail, alors que d'autres options étaient possibles.

Nous avons rappelé que l'ERT constitue un objet situé à la croisée du coopérativisme, de l'économie populaire et d'une conception qui s'apparente à un « socialisme à petite échelle ». La période qui sépare l'occupation du lieu de travail de la conformation d'une forme légale sous laquelle la production peut s'inscrire dans la continuité et se pérenniser est marquée par l'informalité, au cours de laquelle les travailleurs assurent leur production et la commercialisent souvent en marge du cadre juridique. Cette phase, qui peut durer plusieurs mois, laisse ouvertes l'ensemble des options de formalisation, certaines d'entre elles étant défendues par une organisation de représentation différente.

Pourtant aujourd'hui l'immense majorité des ERT sont constituées en coopératives de travail formelles, ou tentent de le faire. Nous avons tenté de comprendre comment le mouvement des ERT en Argentine tend vers la formalisation à travers la coopérativisation en trois temps.

Chacun correspond à un moment charnière ou *turning point*, dont la résolution est davantage expliqué par le jeu concurrentiel des OPR que par des adhésions strictement idéologiques aux options qui en découlent.

Le premier *turning point* correspond au « moment Bruckman », au cours duquel le MNFRT s'impose en légitimant la coopérative de travail comme solution privilégiée face à l'étatisation sous contrôle ouvrier. Le deuxième *turning point* est marqué par la création de la Facta, une OPR hybride qui, par sa constitution même et son ancrage institutionnel rapproche les ERT du mouvement coopératif et de l'ESS. Enfin, le troisième *turning point* se produit avec l'accession du secteur des ERT au sein l'appareil d'État, avec la mise en place d'une Direction nationale et du programme Redeco. Par l'effet performatif des catégories officielles, cette étape contribue à orienter le réel vers la coopérativisation. Dès lors, si la forme coopérative ne fait plus véritablement débat, les différences se déplacent vers le degré de formalité requis pour qu'une coopérative issue d'une reprise en autogestion soit reconnue comme une ERT par l'État.

Le terrain que nous avons exploité s'arrête en 2022, soit plus d'un an avant l'accession au pouvoir de Javier Milei. Sans surprise, ce dernier supprime le programme Redeco et la Direction nationale aux ERT disparaît. Pour autant, la forme légale de la coopérative demeure désormais l'option première pour les travailleurs en lutte pour la reprise de leur entreprise en autogestion. Nous pouvons déduire que la trajectoire institutionnelle suit un phénomène de dépendance au sentier, au cours duquel la disparition d'éléments constitutifs des *turning points* n'annule pas leurs effets à moyen-long terme.

Cette question surligne le besoin de garder un œil attentif sur le phénomène des ERT en Argentine, et des mutations qu'il peut subir sous un gouvernement néolibéral d'extrême-droite.

Lexique :

Acronymes et appellations

- CTEP : *Confederacion de trabajadores de la economia popular*, ou Confédération de travailleurs de l'économie populaire en français. Créée en 2011, la CTEP est issue de la fusion des principales organisations *piqueteras*. Organisée sur le modèle des confédérations syndicales du salariat formel chaque organisation qui se fonde dans la CTEP en compose une branche. Celles-ci correspondent assez bien à des secteurs d'activité, ce qui tient au fait qu'en réalité chaque organisation était déjà plutôt spécialisée. La CTEP devient l'UTEP (*Union de trabajadores de la economia popular*) en 2019 et adopte un fonctionnement résolument syndical, partiellement reconnu par l'Etat.
- ERP des ERT : espace de la représentation politique des ERT. Assimilable dans son fonctionnement à un champ social, cet espace jouit d'une autonomie relative subie et est régi par des enjeux de lutte propres. Toutefois, le caractère relatif de son autonomie varie selon l'évolution de la structure des opportunités politiques, elle-même variant selon le parti qui se trouve au pouvoir.
- ERT : entreprise récupérée par ses travailleurs.
- Facta (*Federacion argentina de cooperativas de trabajadores autogestionados*) ou Fédération argentine de coopératives de travailleurs autogérés en français. Cette OPR est créée en 2006, avec l'aval du gouvernement de Néstor Kirchner, possiblement dans une logique de cooptation d'une partie de la représentation politique des ERT, suite à l'opposition affichée du MNER. La *Facta* entretient des liens avec le mouvement coopératif argentin et de l'ESS en se rapprochant de ses institutions. Durant la période qui sépare sa création et l'élection du libéral-conservateur Mauricio Macri en 2015, la *Facta* jouit d'un accès privilégié au champ politique, à travers les liens qu'elle entretient avec de nombreux parlementaires du *Frente para la victoria*, la coalition qui porte Néstor Kirchner au pouvoir, puis Cristina Fernandez de Kirchner.
- IMPA : *Industria metalurgica y plastica argentina*. Il s'agit du nom « politique » que porte l'ERT qui constitue le siège du MNER. La coopérative de travail qui en représente la forme juridique s'appelle *Cooperativa 22 de mayo ltda*.
- *Kirchnérisme* : tendance du péronisme de centre-gauche initialement incarnée par Néstor Kirchner puis par Cristina Fernandez de Kirchner.
- MNER : Mouvement national d'entreprises récupérées. *Movimiento nacional de empresas recuperadas* en espagnol. Officiellement créée à travers une

assemblée constituante en 2003, cette organisation est issue d'un groupe de militants informels avant cette date, auquel son président actuel, Eduardo Murua, se réfère toutefois comme « Le mouvement », ou « le mouvement d'entreprises récupérées ». Ce flou discursif vise à entretenir l'idée qu'il s'agit là de la première organisation liée aux ERT du pays, ce qui est vrai, mais fait surtout remonter son origine à l'année 1998, année où le « groupe de Murua » participe à la reprise de l'une des plus célèbres ERT encore en activité, l'usine métallurgique IMPA.

- *Movimiento Evita*. Il s'agit de l'une des principales organisations issues du mouvement *Piqueteros*. Elle est composée de différents représentants de l'économie informelle, ainsi que de nombreux militants. Par exemple, Juan Grabois, l'un des candidats aux primaires péronistes en 2023 en est issu.
- OPR : organisation politique de représentation propre aux ERT.
- *Piquetero(s)*. Le terme renvoie au piquet de grève, souvent réalisé au bord ou sur des routes afin de les bloquer. Si l'on retrouve cette forme de mobilisation dès la fin des années 1960 en Argentine, elle se popularise durant les années 1990 et se massifie lors de la crise de 2001. La figure du *piquetero* renvoie à celle du « travailleur désœuvré », dépossédé de son travail. Dans l'incapacité de réaliser un piquet de grève devant une usine ou de l'occuper, c'est l'espace public que les *piqueteros* occupent à travers les barrages routiers dans une logique de visibilité. L'ouvrage de Julieta Quiros, *El por qué de los que van* (2011 ; traduit en français en 2016 sous le nom de *La politique vécue*), rend compte des logiques d'engagement des *piqueteros*, de leur rapport à l'Etat et aux aides sociales et de la complexité du mouvement, où coexistent plusieurs tendances politiques, allant de l'anarchisme au péronisme de gauche, proche de la théorie de la libération. C'est ce dernier courant qu'incarne le *Movimiento Evita*.
- INAES : *Instituto Nacional de Asociativismo y Economía Social*.
- *Redeco. Programa de Reactivación y Desarrollo Productivo Cooperativo*. Il s'agit du programme de financement par ANR spécifique aux ERT mis en place par le Ministère de développement productif, où est logé le groupe concurrent au MNER.

Bibliographie

Abbott, A. (2009). 11. À propos du concept de Turning Point. Dans M. Grossetti, M. Bessin et C. Bidart Bifurcations : Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement (p. 187-211). La Découverte.

<https://doi.org/10.3917/dec.bessi.2009.01.0187>.

Adamovsky, E. (2004). *El movimiento asambleario en la Argentina: Balance de una experiencia*. El Rodaballo.

Alvarez, M. I., (2017) *La política afectada : experiencia, trabajo y vida cotidiana en Brukman recuperada*, Buenos Aires, Prohistoria Ediciones.

Basualdo, E. (2020). *Endeudar y fugar: Un análisis de la historia económica argentina, desde Martínez de Hoz hasta Macri*. Siglo XXI editores.

Bourdieu, P., Champagne, P., Lenoir, R., Poupeau, F., & Rivière, M.-C. (2012). *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*. Seuil.

Fajn, G., & Bauni, N. (2003). *Fábricas y empresas recuperadas: Protesta social, autogestión y rupturas en la subjetividad*. Centro Cultural de la Cooperación.

González, L. (2016). Ciclo electoral, popularidad presidencial y distribución de fondos federales en Argentina. *Revista SAAP*, 10(1), 1-9.

Hudson, J. P. (2016). Políticas públicas y empresas recuperadas por sus obreros en Argentina: Un análisis del Programa de Trabajo Autogestionado 2004-2012. *Apuntes*, 43(79), 157-184.

López, A. (2006). *Empresarios, instituciones y desarrollo económico: El caso argentino*. Documento de trabajo, CEPAL - Oficina en Buenos Aires (LC/BUE/L.208).

McAdam, D. (1999). *Political process and the development of Black insurgency, 1930-1970*. University of Chicago Press.

Montes, V. L., & Ressel, A. B. (2003). Presencia del cooperativismo en Argentina. *Revista UniRcoop*, 1.

Natalucci, A., & Mate, E. (2020). Estrategias de institucionalización de los trabajadores de la economía popular y sus organizaciones: Revisitando la Ley de Emergencia Social (Argentina, 2016). *Cartografías del Sur*, 12, 168-187.

Neveu, É. (2015). Qu'est-ce qu'un mouvement social? *Repères*, 6, 5-26.

Quijoux, M. (2011). *Néolibéralisme et autogestion: L'expérience argentine* (No. 85). Institut des hautes études de l'Amérique latine.

Quijoux, M., (2013) « Convaincre ou produire ? Genèse et formes de participation ouvrière dans une usine « récupérée » d'Argentine », *Participations*, (N°5), pp.103-126

Quijoux, M., & Ruggeri, A. (2019). Les entreprises récupérées face au gouvernement néolibéral argentin. *Mouvements*, 97(1), 140-148.

- Rebon, J. (2005). *Trabajando sin patrón: Las empresas recuperadas y la producción*. Institut de recherche Gino Germani, Faculté de Sciences Sociales de l'Université de Buenos Aires (UBA).
- Rieiro, A., & Reyes, J. (2023). Las empresas recuperadas por sus trabajadores en Uruguay: Emergencia, desarrollo, debilitamiento y singularidades del caso. *Deusto Estudios Cooperativos*, 21, 179-207. <https://doi.org/10.18543/dec.2675>
- Robertazzi, M., & Siedl, A. (2017). El movimiento nacional de empresas recuperadas: Luchas entre lo reivindicativo y lo político. In *VI Congreso Internacional de Investigación de la Facultad de Psicología de la Universidad Nacional de La Plata* (La Plata, 2017).
- Ruggeri, A. (2014). *¿Qué son las empresas recuperadas?* Ediciones Continente.
- Ruggeri, A., et al. (2005) Las empresas recuperadas en la Argentina, II° Informe, programa Facultad Abierta, Buenos Aires, UBA.
- Ruggeri, A., et al. (2010). Informe del tercer relevamiento de empresas recuperadas en la Argentina. Rapport de recherche, Facultad de Filosofía y Letras, UBA, Buenos Aires.
- Ruggeri, A. (coord.). (2025). *Las empresas recuperadas en el gobierno de Milei: Crisis y resistencia del trabajo autogestionado. Informe 2025*. Programa Facultad Abierta / Centro de Documentación de Empresas Recuperadas, Secretaría de Extensión Universitaria y Bienestar Estudiantil, Facultad de Filosofía y Letras, Universidad de Buenos Aires.
- Svampa, M. (2002a). Las nuevas dimensiones de las protestas sociales. *El Rodaballo*, invierno 2002, Buenos Aires.
- Svampa, M. (2002b). *Movimientos sociales en la Argentina de hoy*. CEDES.
- Tarrow, S. (2022). *Power in movement*. Cambridge University Press.
- Tilly, C. (1978). *From mobilization to revolution*. Addison-Wesley.
- Touraine, A. (1984). Les mouvements sociaux: Objet particulier ou problème central de l'analyse sociologique? *Revue française de sociologie*, 25(3), 3-19.
- Vuotto, M. (2011). *El cooperativismo de trabajo en la Argentina: Contribuciones para el diálogo social*. Organisation Internationale du Travail.

-
- [1]
— Confédération nationale de coopératives de travail.
- [2]
— Centre culturel de la coopération.
- [3]
— Instituto Nacional de Asociativismo y Economía Social.
- [4]
— Confédération des travailleurs de l'économie populaire.
- [5]
— Union des travailleurs de l'économie populaire.

[6]
— Le Congrès de l'économie des travailleurs est une rencontre internationale organisée depuis le début des années 2000, notamment par le programme Facultad Abierta de l'Université de Buenos Aires, en lien avec l'association Autogestion. Cette initiative réunit des travailleur·euses en autogestion, des syndicalistes, des chercheur·euses et des militant·es engagé·es pour une économie démocratique. Chaque édition se tient dans un lieu symbolique des luttes autogestionnaires : à Marseille (dans l'ancienne usine Fralib), à Thessalonique (chez Vio.Me), ou encore à Buenos Aires, où plus de vingt pays étaient représentés en 2017. Cette forme d'« internationale de l'autogestion » vise à renforcer les échanges entre pratiques, savoirs et solidarités concrètes.

[7]
— Entretien réalisé auprès de José Abelli dans les locaux de CTTP, Pigüé, Province de Buenos Aires.

[8]
— Ruggeri, A., et al. (2005) Las empresas recuperadas en la Argentina, II° Informe, programa Facultad Abierta, Buenos Aires, UBA p.56

[9]
— Propos recueillis auprès d'un assistant aux assemblées du réseau Par, au sein des locaux de l'IMPA.

[10]

___ Le terme *montonero* désigne les membres du mouvement politico-guerrillero péroniste *Montoneros*, actif en Argentine entre la fin des années 1960 et le début des années 1980. Né dans le contexte de la radicalisation politique du péronisme de gauche, le mouvement cherchait à rétablir Juan Domingo Perón au pouvoir et à instaurer un socialisme national.

[11]

___ Entretien réalisé auprès du président du MNFRT, Avellaneda, Province de Buenos Aires, 2017.

[12]

___ *Ibid.*

[13]

___ Telles que la *Red Gráfica Cooperativa*, la *Unión Productiva de Empresas Autogestionadas* (UPEA), et la *Federación de Cooperativas de Trabajo* (FECOOTRA)

[14]

___ La traduction de *recuperadas* est « récupérées ». Il s'agit là de l'un des raccourcis les plus courants pour nommer les entreprises récupérées par leurs travailleurs.

[15]

___ Entretien informel réalisé auprès d'un dirigeant de la Facta, Buenos Aires, 2018.

[16]

___ Confédération nationale des coopératives de travail. La CNCT fait partie de confédérations internationales, telles que CICOPA, l'organisation internationale des coopératives industrielles et de services.

[17]

___ *Federación de Cooperativas Autogestionadas de Buenos Aires*

[18]

___ Les clubs de football en Argentine n'existent que sous la forme associative. Cela est actuellement menacé par la volonté d'ouvrir leur capital et de les transformer en sociétés anonymes.

[19]

___ Plus précisément, il s'agit d'une Direction nationale.

[20]

___ Le programme Redeco est un programme de subsides par ANR spécifiquement destiné aux ERT.

[21]

___ Programa de Reactivación y Desarrollo Productivo Cooperativo.

[22]

___ Ancien député péroniste et promoteur actif de la monnaie Par. Président par intérim de l'INAES.

[23]

___ Alexandre Roig est alors membre du Movimiento Evita.

[24]

___ Entretien réalisé auprès d'un responsable du programme Redeco en distanciel, 2022.

[25]

___ Bulletin officiel de la République Argentine, consulté le 17/06/2024
<https://www.boletinoficial.gob.ar/detalleAviso/primera/250017/20210924>

[26]

___ Bulletin officiel de la République Argentine, consulté le 17/06/2024
<https://www.boletinoficial.gob.ar/detalleAviso/primera/230857/20200618>

[27]

___ Le terme en espagnol est *vaciamiento*. Cela fait référence à la situation durant laquelle le patron de l'entreprise en faillite subtilise ses propres machines, généralement la nuit, souvent afin de les placer dans une autre usine, pour empêcher la reprise en autogestion ou encore pour les revendre. Pour empêcher cela, les travailleurs se relayent pour camper nuit et jour devant l'usine.

[28]

___ Site du Registre national d'entreprises récupérées, consulté le 17/06/2024 :
<https://www.argentina.gob.ar/servicio/inscribirse-al-registro-nacional-de-empresas-recuperadas-renacer>

[29]

___ Entretien réalisé auprès d'un responsable du programme Redeco en distanciel, 2022

[30]

___ Eduardo Murua est le président du MNER et également l'ancien directeur du sous ministère aux entreprises récupérées, logé au sein du Mides.

[31]

___ Entretien réalisé en ligne avec l'un des fonctionnaires du programme *Redeco*, 2022.